



# MISSION ARGENT DE POCHE

Juillet 2024

Tu as 16 ou 17 ans ?



## Dispositif ARGENT DE POCHE COMMUNE DE MERDRIGNAC

De 16 ans à la veille des 18 ans

PHOTO D'IDENTITE

NOM : .....

Prénom : .....

Sexe (cochez) :  M  F

Date de naissance : ----/-----/----- Age : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ----/-----/----- /----/----- et/ou ----/-----/----- /----/-----

En cas d'urgence : .....

.....

Mail : .....

Situation :

Lycéen(ne), étudiant(e) : Etablissement : ..... Classe : .....

Autre (précisez) : .....

### Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Copie d'attestation où apparaît la responsabilité civile (assurance habitation, extrascolaire...)
- Compléter l'autorisation parentale

Avoir pris note que les chantiers seront rétribués par **espèces au participant**

## MES MOTIVATIONS

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## MES DISPONIBILITES

DU 1er juillet au 2 août 2024

Cocher les cases des jours où vous êtes disponibles

### Semaine 27

Lundi 01/07   
Mardi 02/07   
Mercredi 03/07   
Jeudi 04/07   
Vendredi 05/07

### Semaine 28

Lundi 08/07   
Mardi 09/07   
Mercredi 10/07   
Jeudi 11/07   
Vendredi 12/07

### Semaine 29

Lundi 15/07   
Mardi 16/07   
Mercredi 17/07   
Jeudi 18/07   
Vendredi 19/07

### Semaine 30

Lundi 22/07   
Mardi 23/07   
Mercredi 24/07   
Jeudi 25/07   
Vendredi 26/07

### Semaine 31

Lundi 29/07   
Mardi 30/07   
Mercredi 31/07   
Jeudi 01/08   
Vendredi 02/08

**INFORMATION : La répartition des jeunes se fera selon les besoins des services**

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

**DATE LIMITE RETOUR DE CANDIDATURE LE VENDREDI 31 MAI 2024**

**RÉUNION D'INFORMATION ET REMISE DES PLANNINGS**

**LE SAMEDI 15 JUIN 2024 À 11H00 EN MAIRIE**

**A faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.  
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier de pourra être pris en compte**

## AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

**En qualité de tuteur légal**, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- ⇒ La Commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- ⇒ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ⇒ La Commune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

**Autorise mon enfant :**

NOM :

PRENOM :

Domicilié(e) :

à participer à l'opération « Argent de poche ».

**Dans le cadre des chantiers « Argent de poche »**, des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur les communes et non à des fins commerciales.

**Autorise les prises de vue de mon enfant :**  OUI  NON

Fait à -----

Le -----

**Signature précédée de la mention**

**« Lu et approuvé »**



# MISSION ARGENT DE POCHE

Juillet 2024

Tu as 16 ou 17 ans ?

## « MISSION ARGENT DE POCHE » SUR LA COMMUNE DE MERDRIGNAC

L'opération « Argent de poche » est un dispositif qui permet à un jeune Merdrignaciens de 16 ou 17 ans d'obtenir une indemnité en échange de travaux dans la commune.

### ≈ Qui peut y participer ?

Les jeunes qui ont 16 ans ou 17 ans.

### ≈ Comment ?

Différentes missions ont été recensées au sein des services municipaux. Ainsi, en échange de 5 missions mensuelles dans la commune, les jeunes obtiennent une indemnité versée en espèces de 15€ pour 3 heures (dont une pause réglementaire d'1/2 heure). Pendant cette demi-journée, les jeunes intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent ou un élu qui les accompagne dans leur mission.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés.

### ≈ Les missions

L'entretien des espaces verts ; le nettoyage ; l'arrosage ; le désherbage manuel des parterres ; le ramassage de la tonte et des tailles de haie, le nettoyage des équipements urbains et des locaux municipaux.

### ≈ Les objectifs

- Permettre au jeune d'être acteur de ses temps libres et lutter contre l'inactivité qui peut être source d'incivilité
- Permettre au jeune de contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie
- Permettre au jeune d'appréhender le monde du travail par la découverte des notions telles que le travail en équipe, la notion d'argent, les règles à respecter, les techniques de travail
- Permettre au jeune une approche de la citoyenneté au travers de temps conviviaux destinés à la discussion et au soutien dans ses démarches de projet
- Améliorer les échanges entre jeune et adulte

### ≈ Les démarches

Les dossiers d'inscription sont disponibles à la Mairie de Merdrignac et sur le site [mairie-merdrignac.fr](http://mairie-merdrignac.fr).

02 96 28 41 11 | [contact@mairie-merdrignac.fr](mailto:contact@mairie-merdrignac.fr)

[www.mairie-merdrignac.fr](http://www.mairie-merdrignac.fr)

